

L'aurOre boréale



Les élèves de la classe de 5e et 6e année de l'école Émilie-Tremblay, sont allés visiter Vancouver, à la fin du mois de mai, dans le cadre d'un voyage culturel. Les voilà tous, vêtus de leurs plus beaux atours, le jour du départ.

Mme Suzanne Bertrand récipiendaire d'une bourse d'étude du ministère de l'éducation

Cécile Girard

Le domaine de l'éducation en est un où l'on retrouve encore de nos jours, des individus qui croient dans les valeurs de dévouement et de dépassement. C'est afin de souligner le travail exceptionnel de certains intervenants en éducation, que le ministère a créé cette année des bourses de mérite.

Mme Suzanne Bertrand

professeur à l'école Émilie-Tremblay, était parmi 5 les récipiendaires honorés le 4 juin.

Suzanne a reçu une bourse de 2,000 \$ ainsi qu'une oeuvre de l'artiste Ted Harrison, commandée spécialement pour l'occasion.

«J'ai reçu cette bourse à cause de mon implication avec le programme CARE (Child Abuse Research and Education) déclare la lauréate. Le programme CARE est un pro-

gramme de sécurité personnelle créé par des spécialistes dans le but de renseigner les enfants sur l'abus sexuel. « Suzanne est allée se perfectionner à Vancouver et a maintenant la responsabilité de former les professeurs yukonnais désireux d'enseigner la trousse Care.» Le ministère de l'éducation me libère de mes tâches d'enseignantes quelques jours par année. Je peux voyager dans

Suite p. 2

◆ Conférence des droits de la personne

L'image du Canada en prend un coup

François Boileau

La solution aux problèmes que nous avons, réside en bonne partie dans un changement d'attitudes de la part des gouvernements mais surtout de la part du monde ordinaire. Lors des élections, on va voter pour celui qui nous promet du travail, de l'argent. Il faudrait qu'il y en ait un qui promette de faire changer les attitudes des Canadiens en leur apprenant à respecter les autres.

C'est en ces termes que s'exprimait George Watts, président du Conseil de bande Nuu-Chah-Nulth de Colombie-Britannique, qui a prononcé le discours d'ouverture de la XVIIIe conférence annuelle de la Commission canadienne des droits de la personne. Cette conférence se déroulait du 3 au 7 juin au Yukon College à Whitehorse. Des délégués de toutes les commissions provinciales ainsi que diverses associations communautaires ont pu joindre le nombreux public à cette conférence. Cette année, on innovait en traitant pour la première fois de la question autochtone.

Le titre de la conférence donne d'ailleurs une bonne idée du ton de cette dernière: «Les droits de la personne et les peuples autochtones: Le Canada peut-il vraiment servir de modèle?» Dans la plupart des ateliers proposés, variant de l'histoire aux revendications globales en passant par la perception publique, le message est toujours le même: le Canada n'a pas de leçon à donner en matière de protection des intérêts des peuples autochtones. Les nombreux intervenants invités ont été, pour la très grande majorité, unanimes sur ce point. Cette prise de position peut se justifier à plusieurs niveaux.

Au point de vue historique, nos programmes d'éducation ne reflètent pas avec exacti-

tude toute la vérité. Il faut avouer bien candidement qu'à partir de la Proclamation royale de 1763, nos manuels d'histoire font abstraction de la question autochtone: le problème est résolu. Pour les autochtones, dont Marlyn Kane, activiste très impliquée dans sa communauté de Kahnawake, il nous faut ignorer tout ce que l'on a déjà appris à leur sujet. Leur histoire ne contient pas de vérités absolues avec date à l'appui. L'important, c'est qu'ils croient à leurs coutumes, traditions et histoires de «grands esprits» que leur transmettent les «elders» c'est-à-dire les sages. D'ailleurs, il faut noter que les personnes âgées jouent un rôle-clé dans l'évolution de la société autochtone, tant au point de vue politique qu'éducationnel.

On a également beaucoup parlé du système d'écoles de missionnaires (residential schools) non sans émotion. Il est difficile de décrire en peu de mots toute l'horreur et le désarroi qu'a laissé en héritage ce type d'écoles. Les enfants autochtones étaient séparés de leurs parents et communautés pour de très longues périodes où il leur était interdit, notamment, de parler leur langue maternelle. On perçoit aujourd'hui les nombreux effets néfastes qu'ont eu ces écoles sur plusieurs générations. Le sentiment d'appartenance à la communauté, la langue, la culture, la fierté d'être autochtone ont été littéralement perdus. Il est grand temps que les Canadiens se sensibilisent à ces faits historiques; c'est, du moins, la position des intervenants tant autochtones que non-autochtones.

La nécessité d'informer la population rallie tous les intervenants. On en fait un point central de la conférence. L'urgence de déflorer l'image de virginité du Canada en matière de traitement de ses peuples

Suite p. 2

◆ Services en français

Emploi Canada et assurance-chômage

Rino Ouellet

Le mois dernier, je vous ai présenté Brigitte Béliveau et Dorian Russell qui assurent le service en fran-

çais au comptoir postal de Books on Main. Ainsi, à chaque édition je présenterai une ou des personnes à votre service en français soit au gouvernement fédéral ou du côté ter-

ritorial.

Tout le monde ou presque connaît Ray Chalifoux. Mais saviez-vous qu'il travaille au Yukon depuis 1967? Natif de Rivière-à-la-Paix au nord-ouest de l'Alberta, Raymond a fait ses études au Collège Saint-Jean d'Edmonton puis a fait carrière pour un temps en enseignement et en travail social. Il est entré dans la fonction publique pour Emploi et Immigration Canada en 1972. Il est présentement superviseur du secteur des services d'emploi.

Ce secteur du ministère s'occupe d'aider les gens à se trouver de l'emploi mais participe aussi à des programmes de création d'emplois et d'entreprises, tel "Challenges". Tous ces services peuvent se donner en français, il faut le demander.

Pourquoi le Yukon? Monsieur Chalifoux aime le rythme de vie ici. «C'est une petite ville et on connaît la plupart des gens.» De plus, quand on est pêcheur et golfeur, on est bien servi ici. Il doit cependant sortir du territoire une fois par année afin de faire son "pèlerinage" à Las Vegas. «Ca, j'veux pas que le monde sache ça.» déclare-t-il!

Un autre secteur du même ministère, le secteur de l'assurance-chômage, est aussi en mesure de vous servir en français. Madame Cathy Sheridan vient d'y être transférée et peut répondre aux demandes du public dans les deux langues officielles. Il faut le demander.



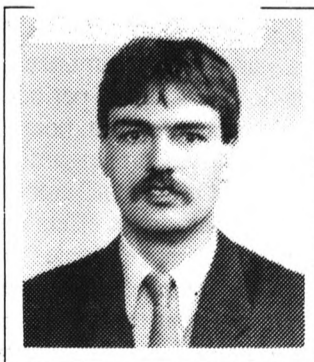
Raymond Chalifoux

"Notre service, c'est beaucoup plus qu'une job."

ANNONCE

Preston, Willis & Leitch
Avocats & notaires

sont heureux d'annoncer que
Marcel La Flamme
est maintenant associé avec eux



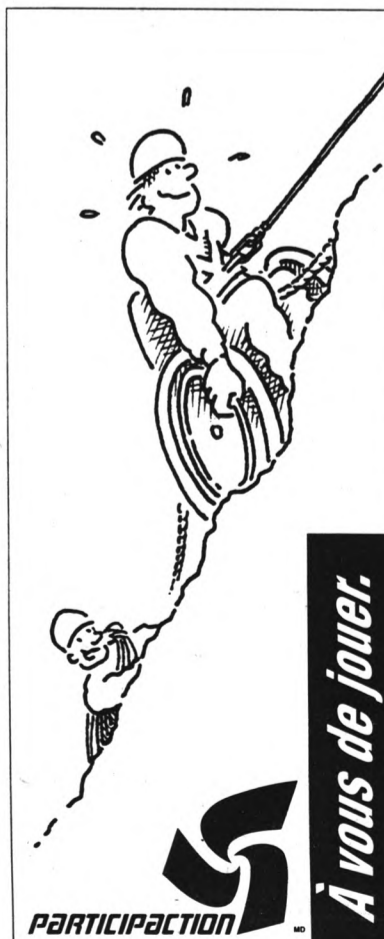
M. La Flamme a gradué de l'Université de Saskatchewan en 1982 avec un baccalauréat en Arts et Sciences (majeur Science Politique avec distinction). Il continua ses études en Droit à l'Université de Sherbrooke, Qué. où il reçut son baccalauréat (LL.B.) en 1984. En 1986, il compléta sa maîtrise en droit au London School of Economics. Avant de se joindre au bureau Firme, il était Clerc juridique à la Cour Fédérale du Canada à Ottawa. Il est membre du Barreau du Yukon, des T.N.O. et du Québec.

La firme comprend les avocats suivants:

Timothy S. Preston, Q.C.
Daniel S. Shier
Murray J. Leitch
Paul W. Lackowicz
Aletta A. King

Sylvia J. Macintosh
Bruce L. Willis, Q.C.
Monica M. Leask
Marcel La Flamme
Géraldine J. Hutchings

Preston, Willis & Leitch 2093 Second Ave.
Avocats & notaires Whitehorse, Yukon
Y1A 3M2
Tel. (403) 668-5252 Fax (403) 668-5251



Suite conférence

autochtones rend absolue l'obligation qu'ont les médias de s'intéresser de cette question.

L'opinion publique ne peut d'ailleurs que se sensibiliser à la suite de jugements récemment rendus par la Cour suprême du Canada tels Sioui ou encore Sparrow. Cette dernière affaire traite notamment de la question des droits ancestraux protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. Pour les autochtones présents à la conférence, l'arrêt Sparrow ne peut que venir changer la dynamique dans les relations avec le gouvernement fédéral. On semble compter beaucoup sur cet arrêt pour mettre un frein à la politique d'harcèlement de la plupart des différents gouvernements.

On ne peut parler de la question autochtone sans dire mot des revendications globales. Plus incisifs et plus mordants, les intervenants s'accordent en général à dire que le processus n'est pas équitable. Certains comme Georges Henry, nouveau commissaire à la Commission des droits de la personne au Yukon, estiment que le Canada n'a pas à faire de

cession de territoires mais plutôt le contraire. Appuyé de l'avocat Stephen Walsh, on maintient qu'il n'y a jamais eu de traités ou de concessions de terres au Yukon. Ces terres appartiennent donc déjà aux autochtones et non pas au Canada.

Au sujet des terres, il serait peut être utile de rappeler que les autochtones ne se voient pas comme étant des propriétaires des terres mais plutôt comme un élément parmi le cycle de la nature. Avec toute la question environnementale dont le monde occidental prend de plus en plus conscience, les autochtones ont le sentiment qu'ils peuvent apporter beaucoup. On peut dire sans trop craindre de se tromper qu'ils se voient comme étant les avocats de la terre.

Somme toute, une conférence fort instructive à défaut d'être absolument constructive. On a tenté de démystifier l'image du Canada en rapport avec les peuples autochtones avec un succès relatif. Les médias ont certes couvert l'évènement mais il s'agit de voir comment réagiront les différentes commissions de droits de la personne à travers le pays.

Suite Bourse

les communautés et former les enseignants. « déclare-t-elle.

Suzanne souligne cependant que son champs d'action ne se limite pas seulement au corps enseignant. "Je peux enseigner aussi aux gens qui travaillent avec les enfants, que ce soit le personnel de garderie, les infirmières, les prêtres etc". Elle s'intéresse activement au problème de l'abus sexuel depuis 8 ans. Le programme a été mis sur pied au début des années 80 par des spécialistes Suzanne croit fermement que les auteurs d'abus sexuels doivent être dénoncés. « Un enfant a le droit de grandir de façon naturelle. Il est important de garder en tête que l'acte de dénoncer est celui qui brise le cercle vicieux de l'abus sexuel.» déclare-t-elle. Les études tendent à prouver que les victimes deviennent souvent à leur tour des abuseurs.

On retrouve des abuseurs dans toutes les couches de la société. Les statistiques récen-

tes démontrent que 95 % des abuseurs sont des hommes et dans au moins 75 % des cas, l'enfant connaît son abuseur. "Il faut que les enfants connaissent les différences entre les démonstrations naturelles d'affection et les gestes indécentes répréhensibles que certains adultes peuvent leur imposer." affirme-t-elle.

Suzanne Bertrand est un membre actif de la communauté. En hiver 88 elle recevait la médaille d'entraîneur de l'année en raison de son implication dans le domaine des sports.

Elle nous quittera bientôt pour une année sabbatique, elle complètera sa maîtrise en éducation à l'Université de Saskatoon. Elle aimerait aussi y suivre des cours ayant trait à l'enseignement aux adultes. Son retour aux études est particulier: toute sa famille sera aux études, sa fille est inscrite à l'Université de Saskatoon et son fils étudiera dans un établissement de la même ville.

EMPLOI -- CAMP D'ÉTÉ

L'Association franco-yukonnaise est à la recherche d'une moniteur ou d'une monitrice de camp du jour. La durée du contrat serait du 16 juillet au 17 août et le salaire est de \$8.00 de l'heure.

Qualités requises:

- Dynamique
- Responsable
- Expérience auprès des enfants

Contactez Marc Gignac au 668-2663 avant le 21 juin

Éditorial

L'été en tête...

Le mois de juillet est traditionnellement pour plusieurs, le mois idéal pour prendre des vacances. Les jours de juillet longs de clarté ont finalement aussi attiré l'équipe du journal. Juillet sera cette année mois de relâche!

Nous serons cependant de retour en août!

Les débats entourant la question constitutionnelle ont dangereusement ébranlé ma confiance dans l'homme politique actuel... Bien que la page ne soit pas encore totalement tournée, j'ai le goût de tout simplement y mettre un signet. Je vous invite à un éditorial estival quelque peu épars, et sans prétentions: parlons tout simplement de l'été parce que nous avons tous et toutes été saturés des berges marécageuses du tristement célèbre lac Meech.

Revenons à juillet, au bonheur de s'étirer dans des draps de coton frais, alors que l'école est finie pour deux longs mois. Au bonheur de jardiner, dans les seuls jours à l'abri des gelées traîtresse, au bonheur de voir la terre se réchauffer et répondre tendrement à nos attentes: les petites fèves sont sorties!

Plus d'une fois en écoutant les discussions des dernières semaines la pensée de mes fèves au jardin, fèves presque magiques en l'occurrence, m'a gardée sereine dans cet univers constitutionnel

d'où la tolérance s'en était tristement allée!

Juillet mois de Marie Yukonnais... Marie-Juillet mois où les gens fleurissent... C'est en juillet, que j'ai vu un agent de la Gendarmerie royale, changer la crevaillon sur la voiture d'une dame âgée. Ça m'a donné le goût de chanter, j'étais heureuse pour elle. C'est encore en juillet que les Yukonnais heureux accueillent les innombrables touristes venus des quatre coins du monde. Ces événements merveilleux ne se produisent qu'en été!

Tout le monde se couche tard, fascinés par la beauté des jours, les pêcheurs ont remis leurs cuissardes, les golfeuses astiquent leurs souliers, les touristes dorés visitent les rues de la ville, dans les petites heures désertes du matin, le monde à bicyclette, le monde à pied, sac à dos sur les épaules, admirent nos vieilles montagnes où s'accrochent quelques lambeaux de froidure persistants.

J'aime l'été! Je vous souhaite un été de repos et de jouvence et vous rappelle d'en profiter parce que comme dit la chanson: "C'est pas l'hiver qui est trop long, c'est l'été qui est ben trop court!"

Cécile Girard

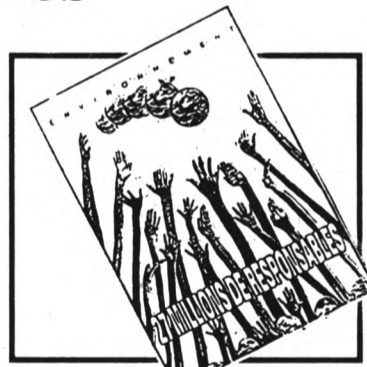
L'environnement : 27 millions de responsables

"L'environnement : 27 millions de responsables" est le titre d'un cahier spécial sur l'environnement publié ce mois-ci par l'Association de la presse francophone. L'Aurore boréale étant membre-associé de cet organisme national, vous retrouverez donc ce cahier à l'intérieur du journal.

Tirant à 650,000 copies, ce cahier est à ce jour le plus important projet d'information jamais diffusé en français sur le sujet!

Il est encarté dans les journaux de l'Association dans toutes les provinces et territoires du pays, ainsi que dans les quotidiens à Ottawa, Montréal,

Québec, Chicoutimi, Trois-Rivières et Sherbrooke. Cette édition veut refléter les rôles respectifs que nous jouons et devons jouer dans cette grande quête pour un environnement plus sain. Au long de ses pages, les articles témoignent de la réappropriation de l'environnement que des Canadiens ont entrepris. On y expose un bilan de la situation environnementale dans le cadre d'une entrevue avec un pionnier en écologie au Canada, Pierre Danseureau, et une table ronde de représentants de divers groupes écologiques. Puis suivant quatre grands thèmes: l'air, les sols, l'eau et l'urbanisation/in-



dustrialisation, il présente des initiatives à divers échelons et dans différents secteurs d'activité de la société canadienne.

L'association de la presse francophone pratique ce qu'elle prône: Environnement: 27 millions de responsables" a été imprimé avec de l'encre de soya sur papier recyclé!

Prochaine parution
de l'Aurore boréale
Vendredi 17 août

**Bravo
Émilie-Tremblay!**

L'école Émilie-Tremblay s'est méritée un premier prix dans un concours de ramassage de cannettes, organisé par le centre de recyclage. Le prix consiste en l'achat de trois acres de forêt tropicale au nom de l'école. Les enfants ont ramassé une moyenne de 36 cannettes chacun! Bravo!

La voix française de la dernière frontière
L'Aurore boréale

L'Aurore boréale est publié par l'Association des Franco-yukonnais
Les demandes d'abonnements, les avis de changements d'adresse, et les exemplaires non-distribués
doivent être retournés à l'adresse suivante:

L'Aurore boréale, C.P. 5205, Whitehorse (Yukon) Y1A 4Z1

Tél.: (403) 667-2931 Télécopieur: (403) 668-3511

Le tirage du journal est de 1,000 exemplaires.

La publication de ce journal est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat

L'Aurore boréale est membre en probation de l'Association de la presse francophone

Parlez à votre journal!

Vous avez des choses à dire? Profitez de la tribune que vous offre l'Aurore! Vous n'êtes pas d'accord avec la façon dont se passent certaines choses dans votre communauté, vous êtes enchantés de la position adoptée par certains partis politiques, faites-le savoir sur la place publique.

Les lettres doivent être signées et ne doivent pas être sujettes au libelle diffamatoire. Nous nous réservons le droit de raccourcir les textes.

Ecrivez à : **Lettre à l'éditeur, l'Aurore boréale
C.P. 5205, Whitehorse (Yukon)
Y1A 4Z1**

Fenêtre ouverte

SUR LES ACTIVITÉS DE L'AFY

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au moment où je vous écris et malgré le solstice d'été qui s'annonce, juin laisse planer l'ombre d'une incertitude quant à l'avenir de ce pays. Le 23 juin 1990 sera une journée mémorable qui verra la ratification ou la cassation de l'Accord du Lac Meech.

En dépit du peu de place réservé à la promotion des minorités de langues officielles dans l'entente constitutionnelle proposée, la francophonie yukonnaise a de quoi se réjouir. Le gouvernement du Yukon adoptait, en mai, sa nouvelle loi de l'éducation et annonçait le regroupement des effectifs de l'école Emilie Tremblay sous un même toit. Ces deux décisions témoignent de la volonté du gouvernement territorial d'investir dans l'avancement de la cause francophone au pays.

Par ailleurs, à sa réunion mensuelle de mai, le bureau de direction a reçu le rapport du comité sur la politique d'embauche. Le comité était formé de Roger Clavet, Sylvie Léonard, Pierre Laroche, Hélène Saint-Onge et Philippe Dumont. Le rapport s'attarde aux questions de l'embauche locale, des cas potentiels de conflits d'intérêts, des besoins en matière de comité de sélection ainsi qu'à l'efficacité du processus d'embauche.

Au chapitre des communications, le rapport en vue de définir les paramètres de l'étude en radio communautaire et le mandat de l'émission «Rencontres» a aussi été présenté lors du bureau de direction de mai. Participaient aux travaux du comité: Louis Blais, Jacques Breton, Robert Nantel, Philippe Dumont et Pierre Laroche.

Une entente de services vient d'être signée entre l'AFY et La Garderie visant à faciliter la tâche des responsables de La Garderie. Cette entente prévoit le prêt d'équipement et d'un espace d'entreposage dans les bureaux de l'AFY ainsi que certains autres services ponctuels.

En attendant juillet, je vous soujaite une très joyeuse Saint-Jean-Baptiste! A la prochaine.

Jeanne Beaudoin

Des services en français naturellement

Rino Ouellet

«Les autochtones et les francophones, deux minorités importantes.» Voilà comment s'intitule le projet de recherche que vient d'entreprendre François Boileau. Constatant que les Yukonnais autochtones et francophones partagent une situation semblable de groupes minoritaires, qu'ils sont confrontés à des problèmes qui se ressemblent et que les deux communautés cherchent à se tailler une place où grandir et

s'épanouir, l'Association franco-yukonnaise a décidé de tenter des initiatives qui permettront d'unir leurs forces pour avancer ensemble.

Une fois la recherche terminée (le 24 août), un rapport sera remis au bureau de direction de l'AFY. Celui-ci aura alors à étudier les meilleurs moyens pour transmettre les informations recueillies aux Franco-yukonnais et adopter un plan d'action pour resserrer les liens entre les organisations autochtones et francophones. Notre communauté ne peut que se porter mieux de connaître, comprendre et pouvoir mieux collaborer avec les Premières Nations du Yukon. A date, plu-

sieurs organisations autochtones informées du projet, se sont montrées très intéressées par notre intérêt à leur endroit.

Projet album communautaire

Un autre projet sera mis sur pied pour l'été. Une personne sera embauchée sous peu pour faire la collecte de photos et de récits pour l'album communautaire. On se souviendra que le projet d'histoire des Franco-yukonnais comporte trois parties: la partie historique, le recueil de témoignages sur cassette et l'album communautaire. L'album est constitué des récits et photos des Franco-yukonnais voulant figurer dans le livre. Rino

Secteur socio-culturel

Carole Trottier

Bonne Saint-Jean-Baptiste à toute la communauté francophone et bonne chance à tous les organisateurs.trices des fêtes qui se préparent.

Fête du Canada

Les jeunes de l'intermédiaire de l'école Emilie-Tremblay, vous préparent une belle fête du Canada avec un kiosque de maquillage et de fabrication de masques. Des prix de participation seront aussi offerts. Une

fête à ne pas manquer.

Salle communautaire

La salle communautaire fermera ses portes le vendredi 15 juin 1990 sur une note joyeuse pour la saison estivale. Comme Skookum Jim a l'intention de récupérer la salle pour leurs propres activités, nous sommes dans l'obligation de trouver un nouveau local pour septembre prochain.

Distribution du matériel culturel

Le 8 juin 1990, j'ai participé à une rencontre regroupant les différents distributeurs de musique, livres et vidéocasset-

tes de l'Ouest ainsi que les différentes associations francophones pour mettre sur pied un plan d'action pour la distribution de matériel culturel français dans l'ouest. Cette réunion s'est tenue à Saint-Boniface au Manitoba.

Des nouveautés sont arrivées à First Choice Video. Parmi celles-ci vous retrouverez un grand succès québécois: «Portion d'éternité» ainsi que «Monsieur Hire», «Les aventures de Fifi Brindacier».

Bon été!
Carole

Devenez membre de l'Association franco-yukonnaise !

Plaisir garanti ou argent remis

Nom: _____

Adresse: _____

Retourner à :
AFY
C.P. 5205
Whitehorse, Yukon
Y1A 4S2

Secteur éducation

Marc Gignac

Une autre bonne nouvelle ce mois-ci, qui touche notre école. Le ministère de l'éducation a annoncé le 23 mai dernier son intention de déménager Emilie-Tremblay dans les portatives situées en annexe de l'école secondaire Christ the King et ainsi regrouper les niveaux élémentaire et intermédiaire actuellement dispersés sur deux campus.

Voilà une excellente nouvelle. Le regroupement des effectifs de l'école permettra une meilleure utilisation des ressources pédagogiques. De plus, le fait d'être dans ses propres locaux donnera à l'école la possibilité d'offrir aux enfants une éducation française de meilleure qualité, puisque l'environnement culturel y sera beaucoup plus présent. Le fait de se retrouver dans un établis-

sement «distinct» donnera également plus de visibilité à l'école.

On peut conclure que ce déménagement donnera à l'école Emilie-Tremblay la possibilité de se développer et de s'épanouir conformément à sa philosophie et aux attentes de la communauté. Cependant, il faut garder en tête que ce n'est là qu'une étape qui nous mènera je l'espère, vers un centre scolaire/communautaire.

A la fin du mois de mai, j'ai accompagné la classe de Mme Lise Peace (5e-6e année) lors d'un voyage culturel à Vancouver. Tout s'est bien déroulé malgré la température qui ne s'est pas toujours montrée clémente. Je dois souligner l'excellent comportement de ce groupe d'élèves qui ont été d'excellents ambassadeurs pour notre école. Chapeau! à Lise Peace pour son excellent travail, tant au niveau des élèves que de la préparation de ce

voyage jusque dans ses moindres détails et qui a su faire découvrir aux enfants les différents visages de Vancouver et ce dans un temps quand même assez limité. (4 jours)

J'aimerais aussi souligner le fait que lors de notre vol vers Vancouver sur les lignes aériennes Canadian, pour faire suite à la demande de Mme Peace, toutes les annonces ont été faites dans les deux langues (français et anglais)

Au cours du mois de juin, la SPFY travaillera surtout au déménagement de la garderie préscolaire. Celle-ci doit quitter son emplacement actuel au cours de l'été. De plus, même si elle n'existe que depuis février dernier, elle a besoin de s'agrandir puisque la demande est déjà supérieure au nombre d'enfants qu'elle peut accueillir présentement (14).

Il y aura encore cette année au cours de l'été un camp de jour francophone pour les enfants ayant le droit et l'âge de

s'inscrire à l'école française (5 ans au 30 décembre 1990) Le camp se déroulera du 16 juillet au 10 août et aura comme base l'école G.A. Jeckell située à Riverdale. Nous offrirons également cette année un stage d'une semaine dans un camp à l'extérieur de Whitehorse (Braeburn, 135 km) durant la semaine du 29 juillet pour les enfants plus âgés.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à me contacter au 668-2663.

En terminant, j'aimerais souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances.

Ala prochaine.
Marc



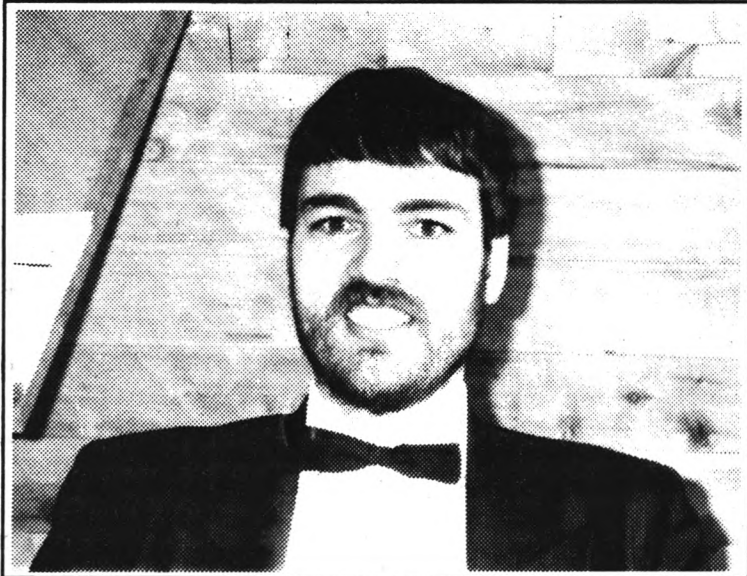
◆ Marcel La Flamme Pratiquer en français dans une petite ville

Cécile Girard

Le Yukon compte depuis peu, un avocat franco-phone pratiquant le droit civil ici à Whitehorse!

Marcel La Flamme est ici depuis la fin septembre. Il habitait auparavant à Yellowknife, il connaît donc déjà la réalité du Nord. «C'est un accident de parcours qui m'a amené ici» déclare-t-il. Même si les "situations" des deux territoires semblent similaires à prime abord, il estime que les gens sont plus stables ici. «On retrouve beaucoup ici des gens de très grande qualité qui ont choisi de ne pas vivre dans le Sud. Peut-être est-ce parce que les sociétés du Sud et de l'Est sont plus encadrées.» poursuit-il. L'avocat avoue aimer le Nord et il est en marché de s'acheter une maison afin de s'établir ici.

La pratique du droit dans une petite ville diffère sensiblement de la pratique dans un grand centre. «Ici nous n'avons pas à nous spécialiser autant et c'est un avantage définitif en



Marcel La Flamme

début de carrière» affirme le jeune homme. Il est le seul avocat francophone en pratique privée au nord du 60e parallèle et ses services ont été retenus par la firme Preston, Willis and Leich.

Il prendra les causes juridiques de droit civil ou criminel. (Alors que le droit civil traite des relations générales entre individus, le droit criminel

s'occupe des relations des individus vis-à-vis l'état. En droit criminel on parle de peine ou de sentence, en droit civil on parle de «réparations» et surtout jamais d'incarcération).

Marcel La Flamme espère bien compter une bonne proportion de clients francophones parmi ses clients. "Je serai au service de la communauté francophone" déclare-t-il.

Quand nos Premiers ministres jouent au hockey

Nos représentants politiques se sont rencontrés durant sept jours. Si vous avez suivi avec intérêt le déroulement de ces journées avec toute la meute de journalistes qui couvraient l'événement, qui analysaient, commentaient chaque bribe d'information, il est facile de tenter une analogie aux joutes de hockey. Une véritable série finale de la «Coupe Stanleytutionnelle» qui aura duré sept parties. Et quel suspense! Tous savaient que samedi le 9 juin 1990, on connaîtrait le dénouement final: ça passe ou ça casse.

La veille alors que l'équipe Pro-Meech avait le vent dans les voiles, les Récalcitrants ont encore une fois réussi à débalancer l'adversaire grâce à une solide performance de leur gardien de but Clyde Wells. Les attaques des Getty, Peterson, et Devine n'ont pas porté fruit.

Pour la joute finale par contre, on savait que l'équipe Pro-Meech aurait le dessus. L'expérience, le calme des vétérans et l'opportunité auront eu raison de la fougue et de la combativité des jeunes adversaires. Inutile de rappeler que les

Récalcitrants en étaient à leurs premières armes en série finale de la «Coupe Stanleytutionnelle». mais ce ne fût pas facile, loin de là. Il a fallu que l'as compteur des Pro-Meech, David Peterson, sur une belle passe de Getty, y aille d'une superbe feinte pour réussir à déjouer en prolongation, le gardien Wells. Il s'agit par contre d'un but controversé. En effet on ne sait toujours pas si la rondelle a véritablement franchi la ligne noire. Il faudra donc attendre le visionnement de la reprise pour être fixé; ce n'est que le 23 juin 1990 que nous saurons si le but est accordé ou non. Pour l'instant les Pro-Meech clament victoire. Immédiatement après la partie on a procédé à la remise des trophées. Même les réservistes des territoires étaient présents. Un moment gênant cependant: les journalistes canadiens avaient du mal à expliquer à leurs confrères étrangers la signification et la pertinence des discours des joueurs, particulièrement celui de Bill Van Der Zalm.

François Boileau

Voici donc les résultats:

Trophée Connie Smith
(joueur le plus utile à son équipe)
David Peterson

Trophée Frank Selke
(meilleur avant défensif)
Robert Bourassa

Trophée Lady Bing
(joueur le plus courtois)
Joe Ghiz

Trophée Jack Adams
(meilleur entraîneur)
Brian Mulroney

Trophée Vézina
(meilleur gardien de but)
Clyde Wells

Trophée Calder
(meilleure recrue)
Frank McKenna

Trophée Hart
(joueur le plus performant)
David Peterson

Trophée Jennings
(meilleure équipe de gardiens de but)
Clyde Wells et Gary Filmon

Mention à **Jean Chrétien** qui est le joueur le plus puni de la ligne.

Offre d'emploi

Poste: Agent de développement

L'Association franco-yukonnaise est à la recherche d'une personne débrouillarde et motivée, aimant voyager et rencontrer les gens. Le candidat.e retenu.e devra avoir un bon sens de l'organisation et pouvoir travailler sous surveillance minimale.

Tâches

L'agent.e de développement aura à fournir un effort d'appui au projet du livre d'histoire des Franco-Yukonnais auprès de la communauté francophone. Les Franco-Yukonnais sont concentrés surtout à Whitehorse et les environs mais se retrouvent également dans une douzaine de communautés à la grandeur du Yukon.

Exigences

- Bonne connaissance du français et de l'anglais, parlés et écrits.
- Permis de conduire.
- Capacité de travail et d'organisation autonomes.
- Facilité de rencontrer les gens.
- Goût de l'aventure.

Durée: 1er juillet au 15 septembre (ces dates peuvent être ajustées).

Salaire: A discuter

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande et leur curriculum vitae avant le 20 juin 1990 à:

Personne contact: **Rino Ouellet**

Association franco-yukonnaise
C.P. 5205
Whitehorse (Yukon)
Y1A 4Z1
Tél.: 403-668-2663
Fax: 403-668-3511

SIDA

Vous risquez d'attraper le SIDA si vous

- avez des relations sexuelles à hauts risques
- partagez des seringues pour injection intraveineuse

Ne prenez pas de chance avec votre vie!

- utilisez un condom chaque fois que vous avez des relations sexuelles
- Ne partagez aucune seringue.

Pour plus d'information sur le SIDA et la façon de vous en protéger, appelez le numéro sans frais: 1-800-661-0507 ou le Programmè du Yukon sur le SIDA: 668-4465

Toutes les demandes sont confidentielles.



Ça
pourrait
vous
arriver!



**Commission royale
sur les nouvelles techniques
de reproduction/
Royal Commission on New
Reproductive Technologies**

AVIS À LA POPULATION

La Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction a reçu du gouvernement du Canada le mandat de faire enquête et de présenter un rapport sur les progrès actuels et prévisibles de la science et de la médecine concernant les techniques de reproduction, compte tenu principalement de leurs incidences sociales, morales, juridiques et économiques, de leurs répercussions sur les plans de la santé et de la recherche, et de l'intérêt public, ainsi que de faire des recommandations quant aux politiques et aux précautions à adopter.

Tout au long de la prochaine année, la Commission mettra en application un vaste **programme de consultation du public** grâce auquel les Canadiens et les Canadiennes de toutes les sphères de la société pourront lui faire part de leur opinion sur le sujet et de leur vécu.

- Les **audiences publiques**, qui se tiendront aux quatre coins du Canada, commenceront en septembre 1990. Pour être appelés à témoigner, les groupes ou les particuliers intéressés devront soumettre un projet d'intervention, ou un document plus élaboré, d'ici le **31 juillet 1990**.
- On travaille actuellement à mettre sur pied des **séances de consultation thématiques** devant permettre à ceux et celles qui s'intéressent tout particulièrement à un ou à plusieurs aspects des nouvelles techniques de reproduction de faire connaître leurs vues sur le perfectionnement et les répercussions de ces techniques.
- Des **rencontres individuelles** pourront être organisées à l'intention de ceux et celles qui préfèrent un cadre plus privé pour discuter de leur expérience personnelle de problèmes couverts par notre mandat.

La Commission aimerait réunir les témoignages les plus divers concernant tout spécialement les questions suivantes : les incidences des nouvelles techniques de reproduction sur le bien-être et la santé reproductive des femmes; les causes, le traitement et la prévention de l'infertilité chez les hommes et les femmes; toutes les nouvelles techniques de reproduction, y compris les interventions rendant la stérilisation réversible, l'insémination artificielle, la fécondation *in vitro*, les transferts d'embryons, les techniques de dépistage et de diagnostic prénatals, les manipulations génétiques et les interventions thérapeutiques pour corriger certaines anomalies génétiques, les techniques de choix du sexe, les expériences sur l'embryon et les transplantations de tissu foetal; les mesures d'ordre social ou juridique telles la maternité de substitution, les interventions judiciaires durant la grossesse et à la naissance, et la définition de la "propriété" de l'ovule, du sperme, de l'embryon et du tissu foetal; le statut et les droits des personnes qui recourent ou qui contribuent aux services de reproduction, c'est-à-dire, entre autres, l'accès aux diverses méthodes, les droits à la condition de parent et le consentement éclairé; les ramifications économiques de ces techniques, comme la commercialisation d'ovules, de sperme et d'embryons, l'application de la Loi sur les brevets ainsi que le financement de la recherche et des méthodes utilisées, y compris pour le traitement de l'infertilité.

Nous vous encourageons à discuter de ces questions du point de vue social, éthique, juridique et économique de même que de celui de la recherche et des soins de la santé.

**Votre opinion et votre expérience
sont précieuses!**

Pour en savoir davantage sur la Commission royale et sur la façon dont vous pouvez participer à ses travaux, vous pouvez composer, sans frais, le numéro 1-800-668-9781, ou écrire à l'adresse suivante :

COMMISSION ROYALE SUR LES NOUVELLES
TECHNIQUES DE REPRODUCTION
C.P. 1566, succursale "B"
Ottawa (Ontario)
K1P 5R5

On coupe le ruban à La Garderie

Renée Laroche

Jeudi le 24 mai dernier se déroulait l'ouverture officielle de «La garderie» premier centre de gardiennage francophone au Yukon.

Mesdames France Bernier, directrice de La Garderie, Sylvie Léonard, présidente du conseil d'administration de La Garderie et Debbie Mauch, superviseur du «Child Care Service» ont procédé à la traditionnelle coupe du ruban installé pour la circonstance entre deux chaises d'enfants.

On se souviendra qu'en mars 89, un groupe de parents a mis sur pied un organisme sans but lucratif "La Garderie" destiné à fournir des services de garde en français à la population franco-yukonnaise. Un conseil d'administration provisoire administre l'organisme, qui comprend aussi un service de garde en milieu scolaire, le centre parascolaire.



Mesdames Sylvie Léonard, France Bernier et Debbie Mauch

Madame France Bernier a chaleureusement remercié tous ceux qui l'avaient aidée à mener à bon terme cette grande réalisation. Elle a aussi remercié tous les organismes qui l'ont

soutenue, particulièrement l'A.F.Y. Plusieurs personnes étaient présentes lors de cette réunion. Parents et enfants ont échangé agréablement autour d'un goûter délicieux.

Camp de vacances

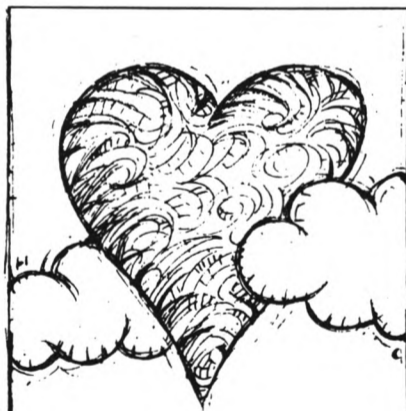
A Whitehorse

Lieu: École G.A. Jeckell (Riverdale)
Date: Du 16 juillet au 10 août
Heures: Du lundi au vendredi de 8h. 30 à 17h.30
Tarif: 75 \$ /semaine, 270 \$ /mois

A Braeburn

(130 Km de Whitehorse, route de Dawson)
Semaine du 12 août
Tarif: 115 \$

Information ou inscription: Marc Gignac 668-2663



Attachez-vous!

Quand vous consacrez du temps ou de l'argent à une cause qui en vaut la peine, non seulement vous vous y attachez, mais vous avez aussi le sentiment de recevoir plus que vous n'avez donné. Un super grand coeur, ça se montre.



La générosité réinventée

Un programme national qui nous invite à donner temps et argent aux causes de notre choix.

Des renseignements sur votre remboursement d'impôt?



À WHITEHORSE COMPOSEZ
1-800-663-0719

Si vous voulez en savoir davantage sur votre remboursement d'impôt, il vous suffit d'avoir un téléphone à clavier (à tonalité de signalisation), votre numéro d'assurance sociale, votre date de naissance et le montant de remboursement que vous avez réclamé.



Revenu Canada
Impôt

C'est la loi

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

Normand Vaillancourt

La pratique du droit criminel n'est certes plus la même depuis l'avènement de la Charte canadienne des droits et libertés (ci-dessous «la charte canadienne»)

Au mois d'avril 1982, la Charte canadienne a un impact majeur sur le déroulement concret de toute procédure criminelle. D'ailleurs depuis 1982, la majeure partie des décisions de la Cour Suprême du Canada sur l'interprétation de la Charte canadienne sont reliées de près ou de loin à des questions relevant du droit criminel.

Sous le chapitre «Garanties Juridiques» de la charte canadienne se retrouvent les principaux droits du citoyen faisant face à l'administration de la justice:

GARANTIES JURIDIQUES

7. (Vie, liberté et sécurité.) Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

8. (Fouilles, perquisitions ou saisies.) Chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives.

9. (Détenation ou emprisonnement) Chacun a droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraires.

10. (Arrestation ou détention.) Chacun a le droit, en cas d'arrestation ou de détention:

a) d'être informé dans les plus brefs délais des motifs de son arrestation ou de sa détention;

b) d'avoir recours sans délai à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit;

c) de faire contrôler, par habeas corpus, la légalité de sa détention et d'obtenir, le cas échéant, sa libération.

11. (Affaires criminelles et pénales.) Tout inculpé a le droit:

a) d'être informé sans délai anormal de l'infraction précise qu'on lui reproche;

b) d'être jugé dans un délai raisonnable;

c) de ne pas être contraint de témoigner contre lui-même dans toute poursuite intentée contre lui pour l'infraction qu'on lui reproche;

d) d'être présumé innocent

tant qu'il n'est pas déclaré coupable, conformément à la loi par un tribunal indépendant et impartial à l'issue d'un procès public et équitable;

e) de ne pas être privé sans juste cause d'une mise en liberté assortie d'un cautionnement raisonnable;

f) sauf s'il s'agit d'une infraction relevant de la justice militaire, de bénéficier d'un procès avec jury lorsque la peine maximale prévue pour l'infraction dont il est accusé est un emprisonnement de cinq ans ou une peine plus grave;

g) de ne pas être déclaré coupable en raison d'une action ou d'une omission qui, au moment où elle est survenue, ne constituait pas une infraction d'après le droit interne du Canada ou le droit international et n'avait pas de caractère criminel d'après les principes généraux de droit reconnus par l'ensemble des nations;

h) d'une part de ne pas être jugé de nouveau pour une infraction dont il a été définitivement acquitté, d'autre part de ne pas être jugé ni puni de nouveau pour une infraction dont il a été définitivement déclaré coupable et puni;

i) de bénéficier de la peine la moins sévère, lorsque la peine qui sanctionne l'infraction dont il est déclaré coupable est modifiée entre le moment de la perpétration de l'infraction et celui de la sentence.

12. (Cruauté) Chacun a droit à la protection contre tous traitements ou peines cruelles et inusitées.

13. (Témoignage incriminant.) Chacun a droit à ce qu'aucun témoignage incriminant qu'il donne ne soit utilisé pour l'incriminer dans d'autres procédures, sauf lors de poursuites pour parjure ou pour témoignages contradictoires.

14. (Interprète.) La partie ou le témoin qui ne peuvent suivre les procédures, soit parce qu'ils ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue employée, soit parce qu'ils sont atteints de surdité, ont droit à l'assistance d'un interprète.

La Charte canadienne est la loi suprême du Canada et à ce titre le Parlement dans son rôle de législateur (l'Etat) et les policiers (agents de l'Etat) sont soumis à la charte canadienne. Le Parlement se doit de pro-

mulguer des lois qui respectent la charte canadienne tandis que le travail du policier est scruté à la loupe par nos tribunaux qui veillent à ce que tout agent de la paix ne viole pas la charte canadienne dans l'exercice de ses fonctions.

La Charte canadienne prévoit deux mesures pour celui ou celle qui prétend qu'un de ses droits constitutionnels a été violé, l'invalidité de la loi et l'exclusion de la preuve.

1- L'INVALIDITÉ DE LA LOI

Puisque la Charte canadienne est la loi suprême du Canada, toute loi provinciale ou fédérale est sujette à la révision constitutionnelle par nos tribunaux.

52. (1) (Primauté de la Constitution du Canada.) La Constitution du Canada est la loi suprême du Canada; elle rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit.

Un accusé a le fardeau de prouver à la cour que la loi en question est incompatible, brime et viole un de ses droits constitutionnels. Déjà la Cour suprême a, à de nombreuses occasions, invalidés des dispositions législatives, on a qu'à penser à la peine minimale de 7 ans d'emprisonnement pour l'importation de stupéfiants qui fut jugé inconstitutionnelle car considérée comme un traitement cruel et inusité en vertu de l'article 12 de la Charte canadienne. Les dispositions du code criminel sur l'avortement furent aussi déclarés inconstitutionnelles car contraire à la charte canadienne et plus spécialement à l'article 7 garantissant le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne.

Même si une loi brime un des droits énoncés à la charte canadienne, la constitution ne prévoit pas une invalidation automatique. En vertu de l'article 1 de la Charte canadienne, l'Etat (la couronne) peut démontrer à la cour que même si la dite loi ou la disposition législative restreint et viole un droit constitutionnel, cette restriction, cette disposition législative ne limite ce même droit que raisonnablement et de façon justifiée dans le cadre d'une société libre et démocratique.

1. (Droits et libertés au Canada.) La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être

restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

De par l'article 1, la Charte canadienne reconnaît que les droits individuels ne sont pas absolus et que certaines mesures législatives (lois) sont justifiées au Canada même si elles restreignent des droits constitutionnels. A ce stade, l'Etat (la couronne) assume le fardeau de prouver que la loi violant la charte canadienne est justifiable et raisonnable dans le cadre d'une société libre et démocratique. Dans l'application de l'article 1 de la Charte canadienne, la cour suprême du Canada venait à la conclusion le 31 mai 1990 dans deux décisions, Ladouceur (Ontario) et Wilson (Alberta) que même si des dispositions législatives des «Highway Traffic Act» de l'Ontario et de l'Alberta permettant l'arrêt au hasard d'automobilistes pour des «Routine checks» violaient l'article 9 de la Charte canadienne puisqu'elles enfreignaient le droit à la protection contre la détention arbitraire, que ces mêmes dispositions législatives étaient valides en soulignant que la détention arbitraire des automobilistes, les «Routine checks» par les policiers sont justifiées et raisonnables car ils ont comme objectif la sécurité routière et qu'ils constituent la seule façon de vérifier les permis de conduire, les assurances, la condition mécanique des automobiles et finalement la sobriété des conducteurs.

2-L'EXCLUSION DE LA PREUVE

Tout citoyen qui se retrouve au banc des accusés, qui estime qu'un de ses droits constitutionnel fondamentaux a été violé, peut demander à la cour l'exclusion de la preuve obtenue par les policiers dans des conditions qui portent atteinte à son droit.

24 (2) (Irrecevabilité d'élé-

ments de preuve qui risqueraient de déconsidérer l'administration de la justice.) Lorsque, dans une instance visée au paragraphe (1), le tribunal a conclu que des éléments de preuve ont été obtenus dans des conditions qui portent atteinte aux droits ou libertés garantis par la présente charte, ces éléments de preuve sont écartés s'il est établi, en égard aux circonstances, que leur utilisation est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice.

Par exemple, l'accusé qui allègue que son droit à l'avocat a été violé, soit parce qu'il n'a pas été informé de ce droit lorsqu'il a été arrêté ou détenu par un policier ou plutôt que le policier ne lui a pas accordé une opportunité raisonnable d'exercer son droit à l'avocat, à savoir de contacter un avocat de son choix, peut demander l'exclusion du certificat d'analyse illustrant le taux d'alcoolémie du conducteur d'un automobile dans le cadre d'un procès pour conduite avec les facultés affaiblies. L'exclusion de cet élément de preuve essentiel (le certificat d'analyse) entraînera inévitablement l'acquiescement de l'accusé si celui-ci peut démontrer à la cour que l'admission au procès de la dite preuve est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice.

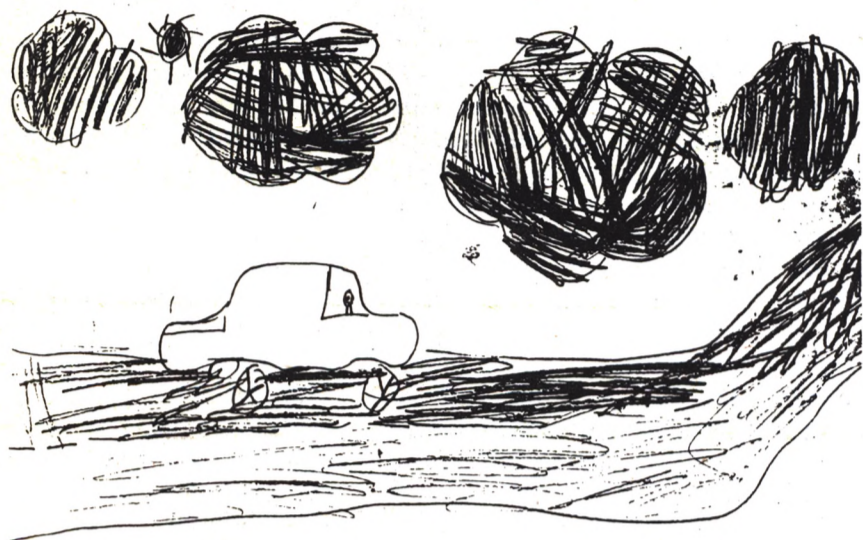
Conclusion

La Charte canadienne ne fait pas seulement qu'énoncer une série de droits et libertés constitutionnelles, elle accorde à tout individu une protection accrue en établissant des moyens pour faire respecter ces mêmes droits. Dans l'interprétation de la Charte canadienne, le dilemme consiste à arriver à un équilibre entre les droits fondamentaux de tout individu et les restrictions légales qui peuvent être placées sur ces mêmes droits pour le bénéfice de la société en général.

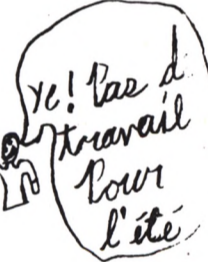


Production jeunesse

L'ÉTÉ S'É



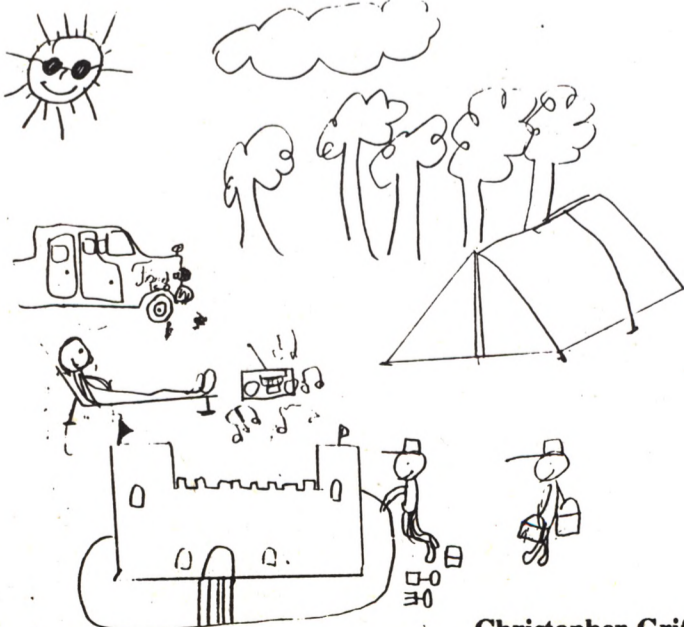
Kyley Aubin
1ere année Émilie-Tremblay



Frédéric Gill
4e année Émilie-Tremblay



Louis-Philippe Beauchamp
2e année Émilie-Tremblay



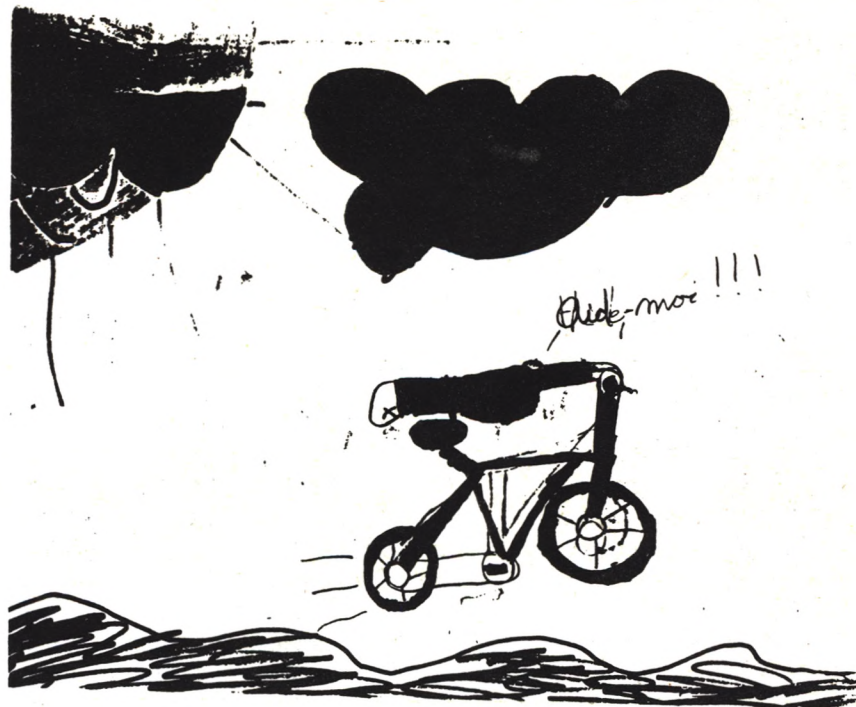
Christopher Griffiths
4e année Émilie-Tremblay



Gitane Ouellet
4e année Émilie-Tremblay



viennent



Kyle Blore
3e année W.E.S. immersion

Les gagnants du mois

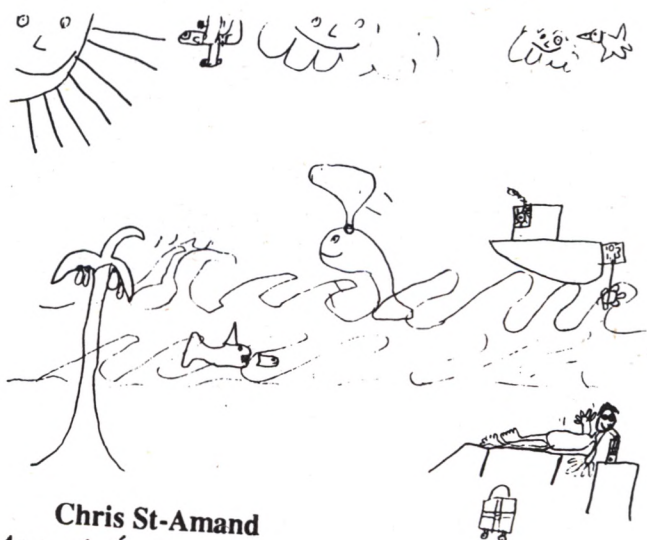
Nicole Rondeau
3e année W.E.S. immersion

Christopher Griffiths
4e année Émilie-Tremblay

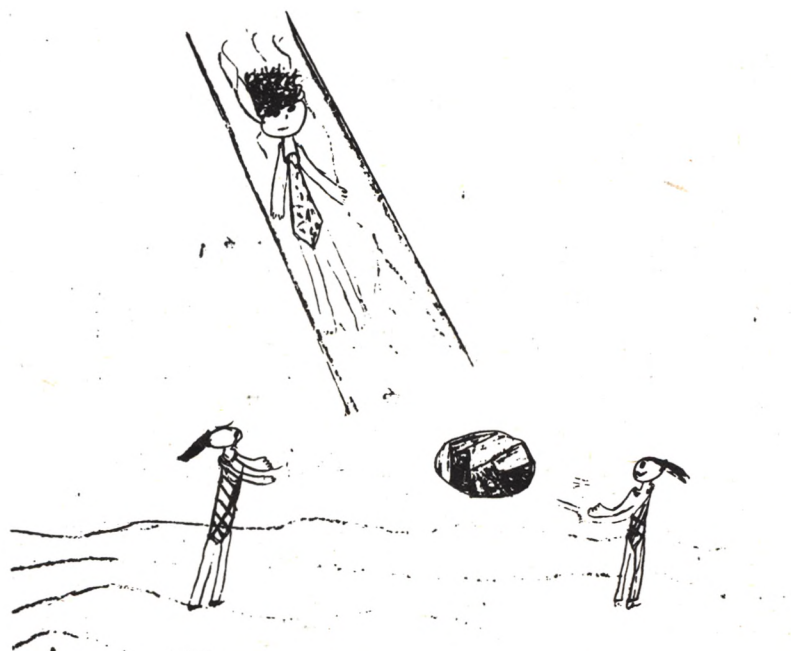
Gitane Ouellet
4e année Émilie-Tremblay



Andréa St-Amand
2e année Émilie-Tremblay



Chris St-Amand
4e année Émilie-Tremblay



Vanessa Wilkinson
3e année W.E.S., immersion



Nicole Rondeau
3e W.E.S. immersion

La production de ces pages est rendue possible grâce à l'aide financière du Centre français, ministère de l'éducation, Yukon

Si le nord...

◆ Miettes de mémoire

Un brin d'histoire sur les lieux et les noms

Jean-Paul Tanguay

Télégraph Creek (A la fin d'août 1944) Après un voyage turbulent et mouvementé sur la route de Dease, nous descendons la côte rapide qui mène à la rivière Stikine. En ce qui me concerne j'ai atteint ma destination Télégraph Creek, B.C.

Le nom

Le nom de cette place remonte à un événement contemporain de la confédération canadienne marquant un désir de communication mondiale à savoir, le câble transatlantique. Comme Cyrus Field, le promoteur de ce projet, connaissait des difficultés, des revers et des déboires, une autre compagnie (Western Union Telegraph Company) se forma dans l'espoir d'atteindre l'Europe par une voie terrestre en traversant la Colombie Britannique, l'Alaska et le détroit de Béring. En septembre 1866, le câble sous-marin parvient enfin à relier les deux hémisphères. La voie de terre fit halte près d'un ruisseau que l'on nomma pour la postérité, Telegraph Creek, creek est tout simplement le mot anglais pour ruisseau.

Témoin historique

Ce ruisseau fut un témoin fidèle de plusieurs pages de notre histoire du Nord-Ouest canadien. Il offrit son eau claire et limpide aux guerriers indiens Tlingits, Tahltans et Cascas. Son rivage servit de sentier aux commerçants Russes avant la venue de John McLeod et Campbell, explorateurs émissaires de la compagnie de la Baie d'Hudson. Puis suivent à intervalles les chercheurs d'or, les mineurs de la région de McDames, les arpenteurs du Western Union Telegraph, les concurrents dans la course vers le Klondike et finalement les ingénieurs de la Route de l'Alaska.

Ce ruisseau connut donc les soubresauts de multiples vagues économiques et démographiques. Tout au long de notre descente, des auges en bois bien rapiécées, supportées par des chevalets chancelants, «magasins» par les ans et les intempéries, témoignent encore de sa fidélité à désaltérer citoyens et voyageurs.

Premières impressions

Mon premier regard sur le village m'a reporté instantanément en un pays de rêves et de fées. Les maisons de formes et dimensions variées, de couleurs frappantes semblent avoir été parachutées au hasard en des endroits risqués, sur la pente raide qui monte par dessus les toits rouges du magasin de la Baie d'Hudson. Partout où je promène ma vue, une cabine, une bicoque s'agrippe à une pointe de rocher. Qu'est-ce qui incite cette esthétique étonnante? Toujours notre ruisseau qui creuse sa tranchée capricieuse dans sa glissade vers la Stikine, l'on ne trouve pas deux rues sur le même plan.

Les premiers citoyens que je rencontre confirment mes impressions inquiétantes. «Pour vivre ici il faut avoir bon pied, en fait il faut des pieds de boucs ou de chèvres, l'on ne fait jamais deux pas sur le même niveau, et il faut sans cesse bondir d'un rocher à l'autre.»

Village desséché

Après quelques emplettes à la Baie et un bref arrêt au Bureau de Poste où un colis et quelques lettres m'attendent, le Père Carpentier et moi montons vers une partie de la ville appelée: «village desséché» (Dry town) réservé aux Métis et aux gens de passage. Une dizaine de maisons, la plupart en rondins, tassées l'une sur l'autre et vieilles, se tiennent en ligne sur la rive rocheuse de la rivière. Nous sommes à l'entrée d'un long terrain libre. Je reconnais la maison blanche au loin devant nous: «La mission Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, bâtie par le Père Elphège Allard en 1928, n'est-ce pas Père? C'est bien ça! Votre nouvelle demeure!» Approchant la maison en face de l'église, quelques enfants jouent mais s'arrêtent pour dire bonjour au Père. Leur mère, Mme Creyke sort me rencontrer. Son mari est allé guider des chasseurs. Le Père identifie les constructions autour de l'église, une remise qui sert aussi d'abris aux paroissiens qui viennent de loin. Au pied de la haute falaise c'est la fumerie et le séchoir pour traiter la viande et le poisson.

Derrière l'église à mi côté, la maison propre de Buck Atsitt se cache derrière de gros

rochers.

Le potager à côté de l'église est bien fourni, le Père cueille des légumes frais pour assaisonner notre souper au «Corned beef». En ligne droite, Telegraph Creek est à peine à cent milles du Pacifique. Ici l'on bénéficie des courants chauds de cette région et l'on se vante d'un climat moins rigoureux que celui de nos voisins du lac Dease et surtout de Lower Post. Nous dégustions tout doucement notre thé quand le camion apporte nos effets. Tout est là: deux malles, deux valises, mon autel portatif, mon sac à couchage et deux caisses de livres.

Visiteurs

Mes effets sont à peine entrés quand les gens d'Iskut campés au delà de la Stikine traversent pour rencontrer le nouveau missionnaire, rituel

bien important chez les Indiens. Ils ne parlent pas beaucoup mais rien n'échappe à leur oeil vigilant, la tenue, la voix, les gestes. Lors de cette première poignée de main, le Père Carpentier signale le don particulier de chacun, ce qui m'aide beaucoup à me souvenir des noms et des visages. Cette introduction terminée, les jeunes m'invitent à sortir pour voir le site de leur camp avant la noirceur. Une chaloupe fait la traversée, quelle corvée! Dès qu'elle entre dans le courant, le rameur se cramponne sur les rames, s'empresse de tenir le coup, car le moindre ralenti se paie par une descente rapide. Seulement à le voir travailler avec tant de force et d'ardeur, les muscles du dos, des bras et des jambes me font mal! «Maintenant vous savez où nous demeurons, venez nous

visiter, quelqu'un viendra vous chercher!» Les gens d'Iskut et de Cariboo Hide viennent originellement du petit lac de l'ours et sont appelés «Bearlakers» apparentés aux Sikannis, "gens des montagnes Rocheuses" du versant ouest.

Nos lettres de créance à Ottawa

Jour après jour, notre agence de presse couvre pour vous l'actualité nationale. Recherchez dans nos pages les articles signés "APF".

APF

Agence de presse francophone



COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Sidney L. Buckwold

Vice-président : L'honorable Jean-Marie Poitras

Taxe sur les produits et services

Le comité désire savoir ce que pensent les Canadiens du Projet de loi C-62, instituant la Taxe sur les produits et services (TPS).

Le comité prévoit tenir des audiences publiques à Ottawa et dans des villes représentatives du pays.

Vous êtes invité à soumettre un bref mémoire exposant vos opinions sur la TPS et proposant des **solutions pratiques** et des **solutions de rechange**.

Le comité étudiera tous les mémoires reçus d'ici le 29 juin 1990. Les longs mémoires doivent être accompagnés d'un résumé d'une page. Les lignes directrices régissant les mémoires aux comités sont disponibles sur demande.

Le comité espère entendre autant de témoignages que les délais impartis le lui permettront et souhaite qu'ils représentent un échantillon complet des opinions sur la TPS.

Un message enregistré (613-995-8558) vous donnera 24 heures sur 24 des renseignements sur les travaux du comité.

Prière d'adresser mémoires, correspondance et demandes de renseignements au :

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce
Sénat du Canada
140, rue Wellington
Bureau 603
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Aux soins du greffier du comité

Téléphone : (613) 995-0706
Télécopieur : (613) 995-7359
(613) 995-0320

Sans frais : 1-800-267-7362

L'énergie nucléaire pourra-t-elle ralentir l'effet de serre?

(NC)- Quel sera le rôle de l'énergie nucléaire dans les efforts visant à ralentir l'effet de serre que certains scientifiques estiment être le plus grand problème qui menace notre environnement?

La réponse pourrait être aussi complexe que le problème est simple.

L'effet de serre provient surtout du fait que l'humanité ne cesse de brûler des combustibles à base carbonique tels le charbon, le bois, l'huile et la tourbe afin de soutenir son mode de vie qui devient de plus en plus sophistiqué. Leur combustion libère plus de gaz carbonique dans l'atmosphère que les océans et les forêts les filtres naturels de la planète, ne peuvent absorber.

L'excédent de gaz carboni-

que libéré dans l'atmosphère retient la chaleur solaire à la surface terrestre, ce qui accélère le réchauffement de la planète. A l'heure actuelle, la combustion fournit 90% de l'énergie nécessaire partout dans le monde.

Les scientifiques prédisent une hausse de la température globale de deux à six degrés Celsius au cours des 40 prochaines années, selon les niveaux actuels d'émission de gaz carbonique. Ils estiment également que le réchauffement global finira par modifier de façon désastreuse les fluctuations météorologiques du globe, par inonder des îles et des littoraux et par perturber l'agriculture et la production alimentaire.

Pour atténuer cette situation,

l'humanité doit cesser d'utiliser les combustibles à base carbonique. Mais comment faire? Les réponses sont nombreuses. Certains croient que la meilleure façon de réduire la consommation des combustibles à base carbonique est d'augmenter les prix de l'énergie et d'adopter de meilleures techniques de conservation et de rendement énergétique. Une telle stratégie, disent-ils, allée à un plus grand investissement en sources énergétiques renouvelables, par exemple les énergies solaire, éolienne et géothermique, réussiront à réduire les émissions de gaz carbonique.

D'autre part, l'industrie nucléaire nous avertit que ces tentatives d'économie et de rendement énergétique amélioré-

rées sont sujettes à la loi du rendement à taux décroissant. Ni l'une ni l'autre ne créera de nouvelles sources d'énergie. Car le besoin de réduire le combustible à base carbonique se doublera d'une croissance de la demande énergétique, afin d'accommoder une population mondiale de plus de huit milliards de personnes (d'ici 2030).

Une grande partie de cette croissance de la demande proviendra au cours des quelques décennies à venir de pays en voie de développement, dont les habitants ne chercheront pas à acheter des ampoules et moteurs électriques à rendement énergétique amélioré ou à se doter de moulins à vent ou de panneaux solaires, mais qui auront toutefois besoin d'électricité pour développer leur économie et soutenir la croissance de leur population.

Petites annonces

Franco-Yukonnais recherche compagne (40-45 ans) pour partager sa vie. Possède jolie cabine en pleine nature au bord d'un lac. Doit aimer les activités extérieures et la vie en dehors de la ville.

S.V.P. Adressez vos lettres avec photo à Roger Bourget, casier postal 136, Tagish Lake, Yukon, Y0B 1T0

Personne à la retraite, aimerait correspondre en français afin d'améliorer ses connaissances linguistiques.

Cyrille Robinson
10 Highland Cres. App 1101
Kitchener (Ontario)
N2M 5C2

Renseignements sur la TPS proposée à l'intention de tous les Canadiens

Afin d'aider les Canadiens à mieux comprendre la TPS* proposée, des brochures d'information faciles à consulter ont été préparées. Pour vous les procurer, appelez sans frais:

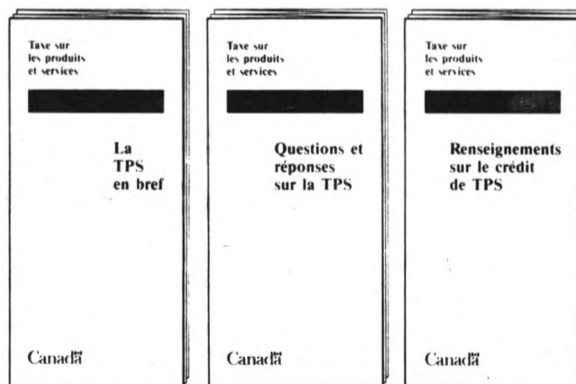
la LIGNE INFO
1 800 267-6640

du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Appareils de télécommunications pour malentendants:

1 800 267-6650

* Le projet de loi sur la TPS est à l'étude au Parlement.



Saviez-vous que...

- Le 1^{er} janvier 1991, la TPS proposée remplacera la taxe fédérale de vente actuelle;
- Un crédit de TPS sera versé aux Canadiens à faible et moyen revenu;
- Il n'y aura pas de TPS sur les produits alimentaires de base;
- Il n'y aura pas de TPS sur la plupart des services médicaux et dentaires incluant les services offerts dans les hôpitaux et les maisons de retraite, ni sur les médicaments sur ordonnance;
- Il n'y aura pas de TPS sur les loyers résidentiels ni sur la vente de maisons existantes;

■ 95% des acheteurs de maisons neuves seront admissibles à une ristourne de TPS sur le logement au moment de l'achat de leur maison.

Les brochures d'information suivantes sont également offertes:

- | | |
|---|---|
| <p>Pour la population en général:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le logement ● les personnes âgées ● les étudiants <p>Pour les entreprises:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la petite entreprise ● les dépanneurs ● les agriculteurs et les pêcheurs ● les commerçants indépendants ● les coiffeurs et les stylistes ● les vendeurs de véhicules d'occasion | <ul style="list-style-type: none"> ● les agents à commission ● les exportateurs ● les agents immobiliers ● les professeurs indépendants ● les agents de voyage ● les professions libérales ● les pharmacies ● les organismes de charité ● les organismes à but non lucratif ● les stations-service ● les chauffeurs de taxi et de limousine ● les hôtels ● les restaurants |
|---|---|

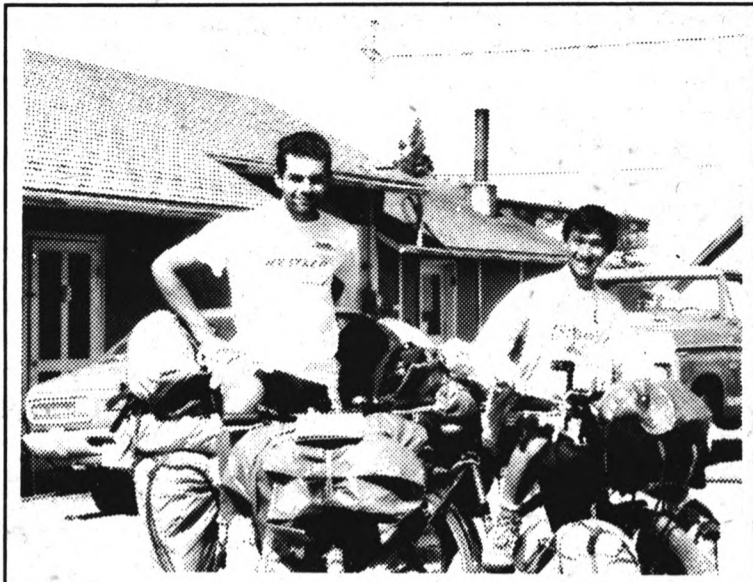
**La TPS.
C'est important
de vous renseigner.**

Leur défi: se rendre au cercle arctique à bicyclette

Yvette Sormany-Albert

Leur but: accomplir l'extraordinaire; leur défi, se rendre au Cercle arctique à bicyclette. Frédéric Gay et Ludovic François ont quitté Bruxelles pour un périple de six mois dans l'ouest et le nord-ouest du Canada. Ils iront aussi faire un tour en Alaska. Leur chemin sera long et presque périlleux-puisqu'il feront plus de 8,500 kms à travers les montagnes.

Leur arrivée à Whitehorse à la fin de mai, couronnait déjà la conquête de plusieurs kilomètres de route. Partis de Calgary, ils se sont rendus à Jasper pour redescendre vers Kamloops et Vancouver. Le traversier les a amenés à Skagway d'où ils ont pédalé jusqu'à Whitehorse. D'ici c'est Fort McPherson puis le retour vers Dawson, Tok, le parc «Deleni» suivi de Beaver Creek, Burwash Landing, Destruction Bay et Haines Junction. Le traver-



Ludovic François et Frédéric Gay

sier les ramènera à Haines puis de là, ils retourneront à Calgary...par une autre route, évidemment.

Leur aventure, ils l'ont préparée depuis longtemps. Ludovic y rêvait le premier et c'est en publiant dans les petites annonces qu'il a fait la con-

naissance de Frédéric. Par la suite, les événements se sont enchaînés, le voyage a pris une forme définitive et les a conduit dans notre beau coin de pays.

Le défi est de taille et rempli de péripéties mais ils semblent bien déterminés à le mener.

Réflexions d'un Québécois au bord du lac...

François Boileau

Au moment où j'écris ces quelques lignes, nous sommes le 9 juin, il est 23 h. Nous venons tous d'assister au défilé de discours très passionnés de nos premiers ministres. Finalement, il semble bien que l'Entente du lac Meech, signée une première fois en 1987, va passer dans une espèce d'euphorie générale. Bien des choses peuvent encore changer au moment où vous lisez ce texte. Votre indulgence serait donc appréciée.

Que devons-nous retenir de tout ce long, très long débat qui retient notre attention la plus totale depuis la dernière année? Je ne le sais pas. Mais j'ai à tout le moins l'impression qu'on en aurait beaucoup à dire. En ai-je l'énergie? Bof. On a déjà très certainement tout dit. Les médias n'ont sûrement pas manqué de couvrir avec minutie les débats de la ratification de l'entente par les provinces récalcitrantes. Je suis également parfaitement conscient que tant que le soleil ne se sera pas couché, au 23 juin (et je ne parle pas du Yukon...), on ne manquera pas de garder en simili-suspense la population canadienne.

Au delà de toutes les erreurs qui ont été commises depuis

trois ans, au delà de toutes les aberrations qui ont été dites, notamment par des politiciens dépassés tel Jean Chrétien - ce dernier s'apercevant d'ailleurs de son manque total de compréhension de la situation québécoise - au delà des actions de groupes aussi absurdes qu'extrémistes, il nous faut essayer de faire le point. Il en va de notre santé morale, la mienne en tout cas. Un examen de conscience semble nécessaire. Au tout début de cette véritable croisade en vue de convaincre la population des vertus de cet accord, je n'en étais pas trop friand. On nous offrait trop peu. Rapidement j'en suis venu à la conclusion que c'était tout de même mieux qu'un coup de pied dans les dents. Après tout le Québec pouvait de nouveau participer fièrement à l'évolution constitutionnelle du Canada. Certes, on inscrivait dans la Constitution des états de pratique notamment en ce qui a trait aux nominations des juges de la Cour suprême ainsi qu'à l'immigration en constitutionnalisant les accords Cullen-Couture. L'Accord Meech-Langevin reconnaît pour la première fois au gouvernement fédéral un pouvoir de dépenser dans les champs de compétence provinciales toutefois les provinces pourront se retirer des programmes fédéraux tout en

recevant une compensation financière, en autant que l'on mette sur pied un programme similaire. Le Québec regagne son droit de veto perdu en 1982; mais comme toutes les provinces sont égales, la règle de l'unanimité s'appliquera pour tout changement majeur de la constitution. Enfin, état de fait évident maintenant inséré dans la Constitution, le Québec est une société distincte. Après tout, ce n'est pas si mal. Intéressant compromis. Pourtant, à force de voir avec beaucoup d'incompréhension, d'inquiétudes mêlés d'outrages, les nombreux mouvements anti-Meech faire de plus en plus de bruits, je me suis moi-même laissé prendre au jeu. Bon sang, on ne veut pas de nous, eh bien partons! Au diable le lac Meech! Il faut comprendre ici les Québécois de prendre de façon personnelle le rejet de cet accord puisqu'il était évident qu'il s'agissait de la ronde du Québec. J'en suis donc venu à souhaiter la politique du pire. Espérer que le Canada anglais dise non au Québec afin que ce dernier se réveille et décide de voler de ses propres ailes me semble être une inévitable politique du pire. Il s'agit donc, logiquement, d'un certain manque de confiance dans le peuple québécois puisque l'on souhaite que d'autres fassent à

Commission royale sur
le transport des voyageurs
au Canada



Royal Commission on
National Passenger
Transportation

AVIS PUBLIC

La Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada a été chargée de « faire enquête et rapport sur un système national intégré de transport interurbain des voyageurs permettant de répondre aux besoins du Canada et des Canadiens au XXI^e siècle et de maintenir et d'améliorer les liaisons entre les régions et les collectivités du Canada ».

La Commission sollicitera l'opinion des Canadiens quant à leurs attentes touchant un système national de transport des voyageurs pour le XXI^e siècle, les principaux besoins d'ordre économique, social et environnemental que devra satisfaire ce système ainsi que la façon dont il devra être financé.

La Commission tiendra des audiences publiques dans 30 communautés d'un bout à l'autre du pays à compter de la fin d'août 1990. Vous êtes invités à présenter un mémoire de façon à ce que nous puissions profiter de vos vues et connaissances. La date limite pour la présentation des mémoires est le 15 juillet 1990.

Nous voulons connaître votre opinion.

Composez notre numéro sans frais, le 1-800-267-4389, ou écrivez à l'adresse ci-dessous pour obtenir d'autres informations sur les modalités de participation.

M^{me} Janet Smith, Directrice exécutive
Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada
C.P. 1665, Succursale « B »
Ottawa, Canada
K1P 6P8

notre place ce que nous sommes incapables de faire nous-mêmes.

Maintenant que l'entente du lac Meech est vraisemblablement en bonne voie de devenir loi constitutionnelle, la dure réalité m'est revenue en plein visage: Robert Bourassa ne fera pas de souveraineté, même partielle. Et voilà. La déprime s'empare de moi. Et puis non, c'est trop bête. Tout simplement trop bête. Je me dois de faire en sorte que la société distincte du Québec, notion inscrite dans la Constitution, veuille dire quelque chose. Il faut cesser de pleurnicher en pointant du doigt Ottawa lorsque nous connaissons des revers, peu importe les domaines. Le Québec doit être responsable tant de ses réussites que de ses échecs. Il est bel et bien fini le temps où Ottawa nous empêchait de manoeuvrer. Là-dessus on peut faire confiance à la classe montante d'affaires. Je crois honnêtement qu'il est parfaitement

possible et plausible que le Québec choisisse sa propre voie à suivre. Ceci étant dit, personnellement, je ne vois pas pourquoi il faudrait se séparer et couper tout lien avec le reste du Canada. Cependant, s'il s'agit de l'unique façon, alors il n'y aura pas d'hésitations. Je dois bien admettre que dans le fond, je suis assez content de la ratification de l'accord Meech-Langevin. Le Canada ne méritait pas un échec. Trop bête. Maintenant que le Québec a pris la place qui lui revient au sein du Canada, il appartient à la population québécoise de décider de son avenir. La balle est dans son camp.

Solution

1=G; 2=J; 3=L; 4=F;
5=A; 6=C; 7=E; 8=B;
9=D; 10=K; 11=I; 12=H;

COLLECTIONNEZ LES LIVRES D'HISTOIRES DE L'OURS WINNIE



Seulement
50[†]¢

Le 25 juin au plus tard, vous devriez avoir reçu par la poste un livret de bons pour les livres d'histoires de l'ours Winnie.

Échangez-les et faites-vous plaisir ainsi qu'à vos enfants en rapportant à la maison les livres d'histoires de l'ours Winnie. Vous pouvez vous procurer chacun des livres d'histoires contre 50 ¢ et un bon à l'achat d'au moins 25 litres de carburant à n'importe quelle station-service Petro-Canada participante.

Les enfants de 2 à 102 ans s'amuseront grandement à suivre les aventures de l'ours Winnie et de ses amis grâce à notre édition spéciale de livres d'histoires. Chaque livre contient une histoire complète du célèbre personnage créé par A. A. Milne, et est agrémenté de grandes illustrations colorées qui plairont beaucoup aux jeunes lecteurs.

Échangez un bon chaque fois que vous faites le plein et collectionnez les huit livres.

Un engagement envers notre jeunesse

Chaque fois que vous rapportez un livre d'histoires de l'ours Winnie à vos enfants, vous contribuez à façonner l'avenir de centaines de jeunes Canadiens. En effet, chaque fois qu'un livre est vendu, 5 ¢ sont versés au Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada*, qui aide nos jeunes athlètes et entraîneurs à exceller sur le plan sportif tout en poursuivant leurs études.

Un engagement envers la protection de l'environnement

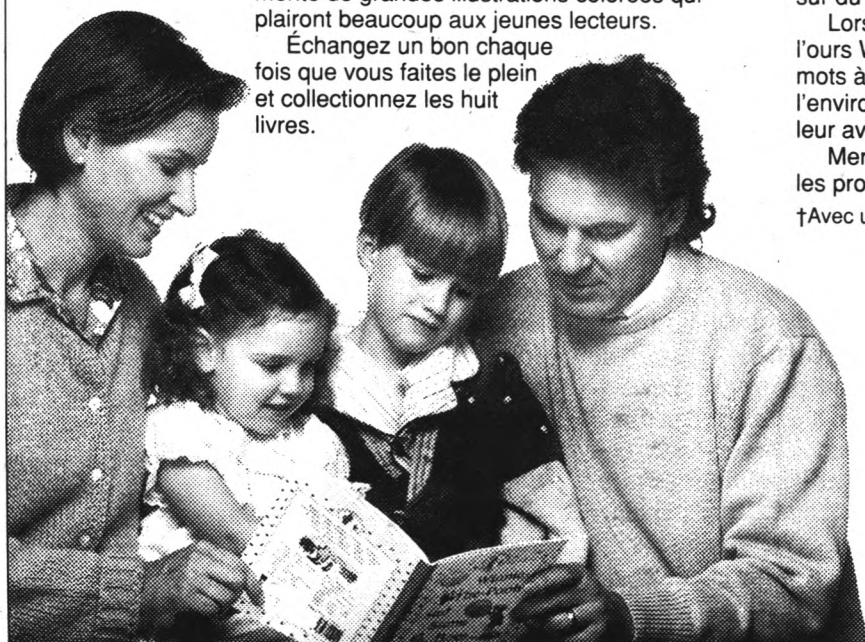
Pour contribuer à la conservation des ressources forestières du Canada, nous avons fait imprimer nos livres d'histoires sur du papier en partie recyclé.

Lorsque vous lirez les histoires de l'ours Winnie à vos enfants, glissez-leur quelques mots à propos du recyclage. Connaître l'environnement peut être aussi important pour leur avenir qu'apprendre à lire.

Merci de partager notre engagement envers les prochaines générations.

†Avec un bon et à l'achat d'au moins 25 litres de carburant.

Utilisez votre bon-prime pour vous procurer le premier livre sans frais à l'achat d'au moins 25 litres de carburant.



Au service des gens d'ici

© Marque de commerce de Petro-Canada Inc. - Trademark
*Partenaire avec l'Association olympique canadienne

Le compte est à rebours

Les forêts tropicales sont d'une importance primordiale pour la survie de la terre entière. Toute la terre dépend des forêts qui couvrent notre planète. Mais les forêts tropicales qu'on surnomme le poumon du monde et le réservoir d'humidité sont au premier rang de notre survie et de celles des générations à venir.

Le Brésil et l'Afrique quand on habite le Canada, ça semble loin... On s'imagine mal que notre petit coin de pays puissent être influencé par quelque chose qu'on ne verra peut-être jamais. Si on laissait les forêts tropicales tranquilles, l'équateur serait assuré d'une végétation continue. Mais, l'exploitation agricole, l'élevage, l'hébergement, les mines et la construction de routes ont grandement réduit l'étendue de ces forêts.

En Afrique centrale et en Amazonie, il reste encore des étendues considérables (mais pour combien de temps). Toutefois, les forêts tropicales ont pratiquement été éliminées dans certaines parties de l'Afrique de l'ouest, du sud de l'Asie et des Caraïbes.

La terre subit une transformation désastreuse, la pollution ruine tout, l'effet de serre risque d'anéantir de vaste végétation, et cela en plus de la déforestation, des sécheresses et des inondations. Tous les ans, sur la terre, la surface de forêts coupée, brûlée, pourrie dégage plus de gaz carbonique que toutes les combustions industrielles de pétrole, mazout et charbon de notre planète. Ces gaz nocifs affectent la couche d'ozone et augmentent l'effet de serre, et le réchauffement de la terre qui cause plus de sécheresse et de feux de forêts. Où cela s'arrêtera-t-il donc?

De plus, il y a déjà de nombreuses espèces d'animaux qui y sont disparus et encore plus, qui y reste, en état de disparition. Sans les forêts tropicales, plusieurs sortes d'animaux disparaîtront à jamais car leur habitat naturel est dans ce genre de forêts. Je me suis demandée ce qui arriverait si on anéantisait les forêts tropicales... Si les chefs des pays où l'on retrouve ces forêts n'arrêtent pas ce sac-cage... que nous réserve demain?

Dans les forêts tropicales, les arbres sont très près un de l'autre ce qui empêche le soleil de pénétrer et garde l'humidité

qui sert à la terre entière. Il y a 12 millions de M3 d'eau de pluie qui tombent chaque année sur le bassin amazonien. Cette eau s'évapore et est poussée par les vents jusqu'aux régions tempérées où nous vivons. Dans les forêts tropicales, toute la surface de la terre serait changée; tout deviendrait plus brun et plus aride par manque d'humidité.

D'après certains scientifiques les forêts tropicales plu-

vieuses - 7% des terres émergées - produisent le quart de l'oxygène que nous respirons. Mais d'autres disent qu'il y a des plantes qui rouillent dans ces forêts et que la rouille aspire autant d'oxygène que les forêts en produisent. A vous de décider...

L'agriculture sacrifie 30% des 500 millions d'hectares de zones forestières pour l'élevage du boeuf. On anéantit de 2 à 3 hectares par tête de bétail, il faut abattre des arbres sur une surface immense pour fournir 280kg de viande à hamburger! Pensez-y la prochaine fois que vous irez au McDonald.

La trop célèbre Transamazonienne a détruit des milliers d'hectares, et cela à grand frais

pour une voie impraticable, défoncée par les pluies.

Les Indiens sont menacés directement. Comme les petits exploitants agricoles, les «posseiros». Ils sont dépouillés, réduits à l'esclavage, voire assassinés parce qu'encombrants. De plus, les chercheurs d'or transportent avec eux toute une gamme de maladies qui affectent de façon critique les natifs. Nous parlons d'humain en voie de disparition. Comment restez indifférent à une situation aussi grave...

Si les forêts tropicales venaient à disparaître, la terre se transformerait tranquillement en un désert aride ou il serait quasi-impossible de faire pousser de la végétation. On se

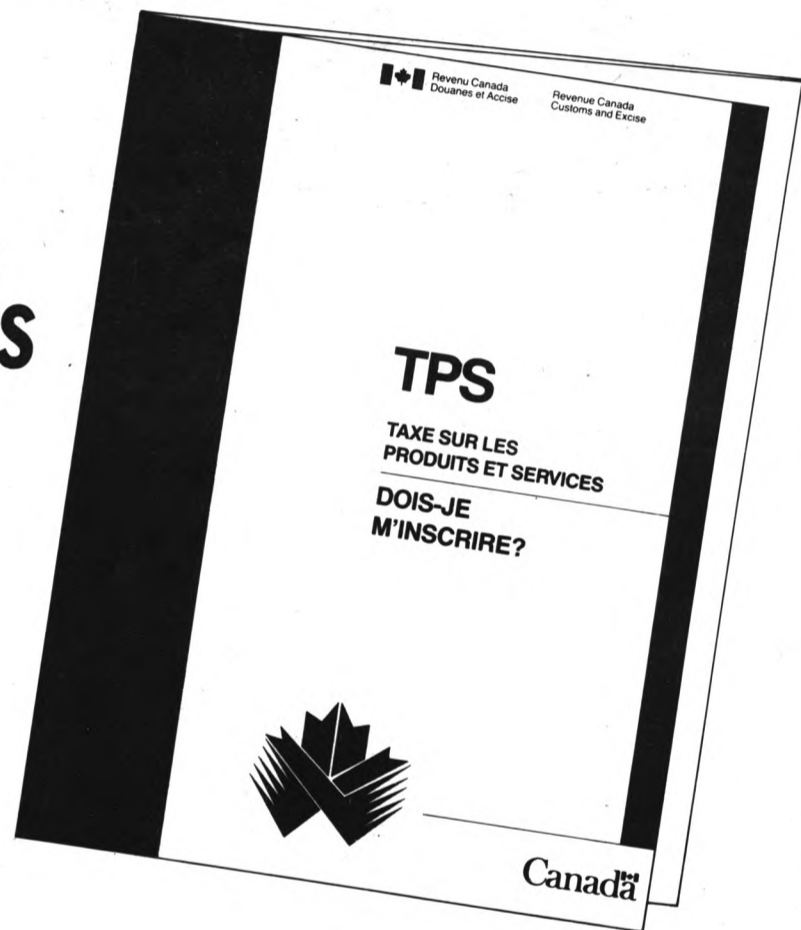
retrouverait dans une situation critique et nul ne pourrait y faire beaucoup. Car, sans végétation, qui est à la base du cycle écologique les animaux, les hommes et femmes mourraient de faim et aussi de soif.

Le temps d'agir est maintenant, il faut que l'humanité toute entière se prenne en main afin de sauvegarder notre planète et en faire un lieu sain où nous pourrions tous vivre pleinement. Les générations à venir pourront ainsi apprécier cette nature extraordinaire.

Kristiane Sormany-Albert

N.D.L.R Ce texte a valu à son auteur un premier prix dans un concours organisé par Le Soleil de Colombie.

En affaires, le temps c'est de l'argent. Soyez prêt pour la TPS proposée...



... en consultant tout d'abord le cahier d'information sur la TPS que toutes les entreprises au Canada ont reçu par la poste.

Si vous ne l'avez pas reçu, ou pour toute question, faites le

1 800 561-6990

du lundi au vendredi de 8 h à 17 h ou passez en prendre un au bureau de poste.

Dispositif de télécommunication pour malentendants: **1 800 465-5770**

Préparez-vous:

- Pour savoir de quelle façon la TPS proposée touchera votre entreprise.
- Vous aurez tout le temps voulu pour choisir les mesures administratives qui vous conviennent.
- Vous apprendrez comment bénéficier des remboursements de la taxe de vente fédérale.
- Vous pouvez recevoir l'aide nécessaire pour adapter

votre système comptable et préparer votre personnel au changement.

- En plus d'obtenir de l'information et de l'aide en personne ou par téléphone, vous pouvez consulter la base de données contenant des questions et réponses sur la TPS, par modem, en composant le **1 800 267-4500**.
Revenu Canada est là pour vous informer et vous aider à vous préparer en vue de la TPS proposée.

Faites une bonne affaire. Préparez-vous maintenant pour la TPS.

Les rapides du cheval blanc

◆◆◆
Yann Herry a derrière chez lui un jardin absolument magnifique, rempli de fleurs sauvages. Cette oeuvre d'art lui a parait-il, demandé de longues heures de travail.

◆◆◆
 Félicitations à **Carolyn Burchill** qui a terminé ses études en médecine à l'Université d'Ottawa. La jeune femme compte venir pratiquer à Whitehorse, l'an prochain.

◆◆◆
 Avec l'été qui arrive, on se prépare tous à recevoir de «la famille». **Pauline Laflamme** et **Rachelle Berthiaume-Laflamme** seront ici pour visiter **Marcel**.

AVIS

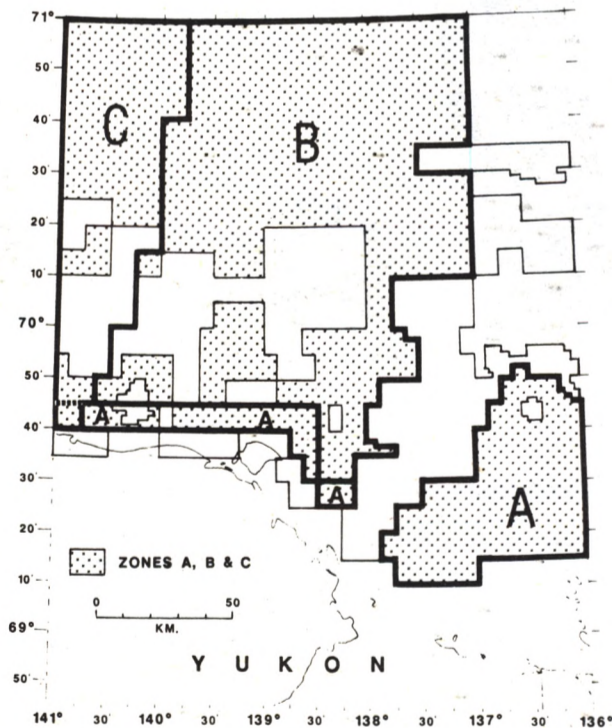
Appel de nominations n° 2-1990 : Région occidentale de la mer de Beaufort

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, avec le concours de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières des Territoires du Nord-Ouest, et du ministre du Développement économique du Yukon, demande par la présente, qu'on lui soumette des nominations à l'égard de certains secteurs de la région occidentale de la mer de Beaufort identifiés sur la carte ci-dessous.

Les nominations reçues relatives aux zones A, B, et C seront considérées aux fins d'inclusion dans un appel d'offres.

Les demandes doivent être adressées au Bureau de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada à Yellowknife, à l'attention de M. Thomas.

Le présent appel de nominations se termine à 16 heures, heure des Rocheuses, le 28 septembre 1990.



Les personnes qui désirent obtenir de plus amples renseignements peuvent se procurer le texte intégral de l'appel de nominations en communiquant avec l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada aux adresses suivantes :

YELLOWKNIFE
 C.P. 1500
 4914-50^e Street
 Édifice Bellanca
 6^e étage
 Yellowknife (T.N.-O.)
 X1A 2R3
 (403) 920-8175

CALGARY
 630-4^e av. S.-O.
 3^e étage
 Calgary (Alberta)
 T2P 0J9
 (403) 292-5632

OTTAWA
 355, chemin River
 Tour B, 15^e étage
 Ottawa (Ontario)
 K1A 0E4
 (613) 933-3760



Programme de la fête du Canada au kiosque francophone du parc Rotary

- 13h00:**
- ouverture du Kiosque de maquillage.
 - fabrication de masques
 - distribution de ballons, macarons, etc...
- 15h00:**
- Gâteau d'anniversaire et rafraîchissements.
- 17h00:** fermeture du kiosque

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
 Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



DÉCISIONS

Décision 90-0520. **Parliamentary Broadcasting Society Whitehorse (T.-Y.)** APPROUVÉ- Augmentation de la puissance apparente rayonnée de CHLA-FM Whitehorse de 1 watt à 174 watts. "Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la "Gazette du Canada", Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.

Canada



Nom: _____

Adresse: _____

J'inclus un chèque au montant de 15 \$

Retourner à : **L'Aurore boréale**
 C.P. 5205, Whitehorse,
 Yukon Y1A 4Z1